



LE PRINCIPE DE PATRIMONIALITE

- **qui** est le Maître d'Ouvrage des travaux ?
- sur quel **domaine** les travaux sont-ils réalisés ? (*communal / départemental / voirie privé / lotissement...*)

LES TRAVAUX REALISES

EN QUOI CONSISTENT-ILS ? (*définition exacte des travaux*)

- Vous devez dire en quoi consistent les travaux réalisés

Exemples de dépenses éligibles : une création de chemin, un élargissement, une pose de caniveaux....

Par contre, si vos dépenses consistent au remplacement d'une couche de surface (même réalisée avec des matériaux d'une qualité croissante), la mise en œuvre d'enrobé (renforcement, reprofilage...), une réparation localisée de bordures etc..., il y a de forte probabilité pour que ces travaux constituent des dépenses de fonctionnement inéligibles.

- Quelle(s) partie(s) de la structure de chaussée a (ont) été touchée(s),
- Quelle profondeur de l'intervention ?
- Sur quelle longueur ont-ils été réalisés ?

Vous pourrez vous reporter à l'annexe sur la structure de la route pour déterminer quelle partie de la voie est soumise aux travaux. Si ceux-ci ne portent que sur la surface de roulement ou la couche de liaison alors vos dépenses pourraient être assimilées à des dépenses d'entretien et seraient donc inéligibles au FCTVA. La profondeur et la longueur de l'intervention permet d'apprécier l'ampleur de travaux.

QUEL EST LE MOTIF D'ENGAGEMENT ? :

- Pour quelles raisons ces travaux ont-ils été réalisés, quel est l'objectif visé ?
- Est-ce lié à l'usure naturelle de la route ? Est-ce lié à un changement d'usage ?

Par exemple, la collectivité décide de renforcer la chaussée en prévision d'une hausse de trafic de camion dans un secteur donné. Il s'agit donc de travaux liés à un changement d'usage de la voie et non liés à l'usure naturelle de la route (dépenses de fonctionnement).

QUEL EST L'ETAT DES LIEUX AVANT ? APRÈS ? (*appréhender l'amélioration du service rendu à l'utilisateur actuel ou futur*) : Vous trouverez ci-dessous des exemples d'état avant et après

Nature de la voirie	Etat avant travaux :	Etat après travaux :
Chaussée	<ul style="list-style-type: none"> • néant (dans le cas d'une création) • non revêtue (empierrement type calcaire, matériaux recyclés...) • revêtue (couche de surface de type enduit gravillonné, enrobé, pavage...) 	<ul style="list-style-type: none"> • non revêtue (empierrement type calcaire, matériaux recyclés...) • revêtue (couche de surface de type enduit gravillonné, enrobé, pavage...)
Dépendances de la chaussée (accotements, trottoirs, talus, fossés)	<ul style="list-style-type: none"> • néant • trottoirs (en calcaires, en enrobé, ...) • piste cyclable (revêtement ?) • parking (revêtement ?) 	<ul style="list-style-type: none"> • trottoirs (en calcaires, en enrobé, ...) • piste cyclable (revêtement) • parking (revêtement)

Y A-T-IL EU PLANIFICATION ?

- Ces travaux ont-ils été réalisés suite à un état des lieux général de l'ensemble des voiries ? Font-ils l'objet d'une planification pluriannuelle ?
- Ces travaux ont-ils fait l'objet d'un marché spécifique

E N T E R M E D E B U D G E T

Quel est le montant porté en dépenses d'entretien de voirie en section de fonctionnement ?

Y a-t-il eu une convention ou une mise à disposition via un EPCI, le Conseil Général ? autre ?

***N E P A S O U B L I E R D E J O I N D R E T O U S D O C U M E N T S
C O M P R E N A N T U N D E T A I L C H I F F R E E X P L I C I T E***